

## **Séance du 30 octobre 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.*

*Présents : Tous les conseillers sauf Mme C. GUARDABASSI et Mme N. MASCRET excusées. M. M. LOURDAULT et M. H. GAIDOZ absents, ont donné respectivement procuration à Mme A-M. POCQUET et M. J-M. LIESCH.*

*Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire de séance.*

*Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.*

*Il propose d'approuver la séance précédente du 25 septembre 2019*

### **Approbation de la séance du 25 septembre 2019**

**17 pour**

***L'assemblée approuve la séance du 25 septembre 2019 à l'unanimité des présents.***

*Il demande également à l'assemblée si elle est d'accord pour rajouter 2 nouveaux sujets à l'ordre du jour :*

- *Dissolution du budget lotissement Les Rempart.*
- *Mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) rendu obligatoire par le conseil constitutionnel (décision du 13/07/2018).*

**N° 45-2019**

**V.C. 1 portant virement de crédits en section de fonctionnement.**

**Et**

**DMI Portant inscription de nouveaux crédits en investissement.**

**17 pour**

*Le maire expose à l'assemblée le besoin de procéder à un **virement de crédits en section de fonctionnement** avant la fin de l'année comptable en raison de dépenses exceptionnelles (Grosse réparation d'une chaudière, d'un mur à l'atelier municipal et la toiture d'un petit bâtiment).*

*Il propose procéder également à l'inscription de **crédits nouveaux en section d'investissement**.*

**1) Virement de crédits en fonctionnement :**

*022 : Dép. imprévues (fonctionnement) – 20 000 €*

*011 : Charges à caractère général : + 20 000 €*

**Réparti comme suit :**

**Au 60613 : 3000 €**

**Au 60631 : 3500 €**

**Au 60632 : 2000 €**

**Au 60633 : 2500 €**

**Au 605221 : 9000 €**

**2) Inscription de crédits nouveaux en investissement :**

**Recettes :**

**Chap. 16 :**

Article 1641 (Emprunt pour voie verte) + **283 000 €** (200 000€ + 83 000€)

**Chap. 13 :**

Article 1341 (DETR pour Voie verte) + **121 500 €**

**Dépense :**

**Chap. 21 160 000 €**

Art. 21728 op. 2019001 :160 000 €

**Chap. 23 : 6 000 €**

**Article 2313 : 6 000 €**

**Après délibération, l'assemblée, décide de procéder à ces différents virements ou inscription de nouveaux crédits.**

**Et charge le maire de procéder à ces opérations comptables.**

**N° 46-2019**

**Autorisation de la signature d'une convention avec la commune Bourgogne-Fresne**

**17 pour**

*Monsieur Le Maire donne lecture du courrier émanant de la commune de Bourgogne-Fresne par lequel celle-ci sollicite une convention à intervenir entre les deux collectivités. Cette convention a pour objet la prise en charge des coûts inhérents à l'édition du bulletin cantonal. Mais également des charges pour travaux annexes assurées par un agent de la commune (travaux de secrétariat, frais d'affranchissements, de réception...).*

*Conformément à ce qui avait été mis en place depuis 2013, chaque collectivité réglera directement à l'imprimeur la quantité de bulletins sollicitée.*

*Les frais annexes seront réglés par la commune de Bourgogne-Fresne qui émettra un titre de recette à l'encontre des communes.*

*Entendu cet exposé et après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des présents, d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Bourgogne-Fresne.*

**N° 47-2019**

**Octroi d'une gratification à M. Clément BLAISE de 100 €**

**17 pour**

*M. Blaise Clément sur demande de son établissement scolaire est venu suivre un stage dans le domaine des espaces verts auprès de la commune de Warmeriville.*

*M. le maire propose d'accorder à ce jeune homme qui a donné toute satisfaction, une gratification eu égard son travail rendu à la collectivité.*

*Après délibération, l'assemblée à l'unanimité des présents, décide d'accorder une gratification à ce jeune à hauteur de 100 € en remerciement de son travail fourni.*

**N° 48-2019**

**Acceptation de la somme de 6000 € versé par la Stéde Négoce  
« BOIS ET FER » de St DIE des Vosges**

**17 pour**

*Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte, la société de négoce bois et fer a procédé au démantèlement de l'ancienne voie ferrée N° 207 000. Celle-ci a reversé comme prévu après s'être rémunérée, la somme de 6000 € à la collectivité.*

*Entendu cet exposé, après délibération, l'assemblée à l'unanimité des présents,*

- *accepte ce versement d'un montant de 6000 €.*
- *charge le maire d'encaisser cette somme.*

**N° 49-2019**

**Approbation du rapport d'activité 2018 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.**

**17 pour**

*L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune, membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.*

*C'est pourquoi, il vous est proposé de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,*

*Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2018,*

*Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,*

***Après en avoir délibéré,***

***DECIDE de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.***

## **N° 50-2019**

### **Dénomination de la future voie du lotissement Route du Mesnil**

#### **17 pour**

*M. le maire expose à l'assemblée l'aménagement par l'agence M&A Immobilier, d'un futur lotissement, Route du Mesnil.*

*Il est donc souhaitable de donner un nom à la future voie qui va desservir les différentes parcelles (34) à lotir.*

*M. le Maire propose comme nom : « La Rue des Lilas »*

*Après délibération, l'assemblée à l'unanimité des membres présents, décide de nommer cette future voie « **Rue des Lilas** ».*

*Cette information sera communiquée à l'ensemble des services concernés :*

- *Le cadastre,*
- *La poste,*
- *ERDF, GRDF*
- *France Télécom,*
- *SICODEC, La C.U. du Grand Reims.*

## **N° 51-2019**

### **Création d'un tarif pour nettoyage du mobilier et électroménagers de la cuisine de la SDF.**

#### **17 pour**

*Le maire signale que le mobilier et l'électroménager installé dans la cuisine de la salle polyvalente du CERCLE n'est pas toujours nettoyé correctement.*

*Il propose donc d'instaurer un tarif de nettoyage qui serait à payer par les locataires. A savoir : 50 €.*

*Après délibération, l'assemblée décide de mettre en place ce service payant et arrête à 50 €, le prix de nettoyage du mobilier et de l'électroménager installé dans la cuisine du CERCLE.*

## **N° 52-2019**

### **Octroi d'une subvention à : PHP Sport Lilliput Balloon M. Th. DUBOIS**

#### **17 pour**

*Le maire explique que les activités ou manifestations ayant eu lieu, la collectivité est en mesure de procéder au versement du montant de la subvention annuelle envisagée.*

*Après délibération de l'assemblée à l'unanimité des présents, **décide d'allouer** respectivement à :*

- *PHP Sport la somme de 1000 €,*
- *Lilliput Balloon la somme de 1500 €,*
- *Monsieur Dubois Th. la somme de 500 €.*

*Le maire est chargé de procéder au versement de ces montants.*

## **N° 53-2019**

### **Dissolution du budget lotissement « Les Remparts »**

#### **17 pour**

*Vu le Code Général des collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n° 44-2014 du 24 septembre 2014 portant création du budget annexe du lotissement « Les Remparts »*

*Considérant que l'ensemble des terrains ont été vendus et que le solde de ce budget annexe a été transféré sur le budget principal en 2018, par le mandat n° 3 pour un total de 72.886.89 €*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- *ACTE la dissolution du budget annexe du lotissement « Les Remparts »,*
- *AUTORISE Le maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces de rapportant à ce dossier.*
- *VOTE à l'unanimité cette décision.*

#### **Informations diverses :**

*M. Le Maire informe l'assemblée :*

***CIA : (Complément Indemnitaire Annuel) en direction du personnel***

*Le maire porte à la connaissance de l'assemblée l'existence d'un complément indemnitaire appelée : CIA (Complément Indemnitaire Annuel)*

- ✓ *Ce dispositif est en lien avec le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). La collectivité est dans l'obligation de le mettre en place car rendu obligatoire par le conseil constitutionnel (décision du 13/07/2018).*

*Le maire expose les principes de cette mesure à l'assemblée et précise qu'il ne peut avoir délibération qu'après l'avis rendu du comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Marne.*

*Le conseil municipal, **PREND ACTE de cette décision du conseil constitutionnel.***

#### **Visite de l'église :**

- ✓ *Du compte rendu de la visite de l'église par lequel il est préconisé à la commune de réaliser une expertise des poutres et de la toiture. Ce qui a été fait et n'a rien révélé de dramatique.*

#### **Association « La belle voie » :**

- ✓ *De l'existence de l'association « La Belle Voie » portée par M. BAILLY d'Heutrégiville organise une réunion d'information prochainement dont l'objet est de promouvoir l'aménagement d'une voie verte en lieu et place de l'ancienne voie ferrée N° 207 000. Le maire précise que l'état a accordé la DETR à la collectivité pour ce projet.*

#### **Bilan d'activité 2018 du SIEM :**

- ✓ *Du bilan du SIEM consultable en mairie ou sur le site de la Cté Urbaine du Grand Reims.*

#### **M. LIESCH J-M présente à l'assemblée :**

- ✓ *Le compte rendu de la réunion de la sucrerie de Bazancourt à propos de la circulation des camions à betteraves. C'est 22 000 tonnes de betteraves écrasées par jour, soit 800 camions jour. La tonne de betterave à sucre est valorisée actuellement entre 22 et 23 € la tonne. Coût en diminution liée à une surproduction mondiale et la suppression des quotas.*

#### **M. GRIFFON Paul informe l'assemblée :**

- ✓ *de l'ouverture d'une prochaine expo\_organisée par Accustica\_sur le thème : agro transformation à partir de végétaux. Celle-ci est destinée à la fois au public et aux scolaires. Elle aura lieu du 21 au 28 janvier 2020 à la salle du figuier.*

#### **Questions diverses :**

- ✓ *M. Gérard HAUTAVOINE demande à quel niveau de réservation, la collectivité se trouve concernant la location de la salle polyvalente : LE CERCLE pour l'année 2020. M. RICHARD répond environ 18 000 €. Il signale au passage que l'Association AMACIA recensait 23-24 exposants en 2018 contre 33 en 2019. Celle-ci est très satisfaite de sa prestation.*
- ✓ *Mme POCQUET A-M. demande pourquoi un des accès du pôle scolaire est fermé ? Il lui est répondu que c'est momentané. Seulement durant l'installation d'un algéco.*
- ✓ *M. LEROY H. demande quel est l'enfouissement réalisé le long du RD20 actuellement ? Il lui est répondu qu'il s'agit de l'installation du réseau de la fibre optique.*

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 20.*

#### **Suivent les signatures :**

*MOUSEL Patrice :*

*LIESCH Jean-Michel :*

*DOUSSAINT Nadia :*

*GRIFFON Pol :*

*DOBIGNY Myriam :*

*RICHARD Daniel :*

*POINSOT Jean-Marie :*

*CAILLOT Jeanne :*

*DESÉNÉPART Agnès :*

*SOSNOWSKI Richard :*

*GAIDOZ Hervé :*

*Absent excusé ayant donné procuration à M. LIESCH J-M*

*CHARBEAUX Armelle :*

*MASCRET Nathalie :*

*Absente excusée*

*GUARDABASSI Carole :*

*Absente excusée*

*MASSICOT Fabien :*

*HAUTAVOINE Gérard :*

*POCQUET Anne-Marie :*

*LOURDAULT Marc :*

*Absent excusé ayant donné procuration à Mme POCQUET A-M*

*LEROY Herbert :*